

## Christopher Hollis, Le plan Schuman et les conservateurs

**Légende:** En 1952, Christopher Hollis, membre conservateur de la Chambre des Communes et délégué britannique à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, décrit dans la revue française Notre Europe la position adoptée en 1950 par le Parti conservateur anglais face aux négociations intergouvernementales du plan Schuman.

**Source:** Notre Europe. Revue européenne. dir. de publ. Hoffet, Frédéric; Tabouis, Geneviève; Zenner, Jacques. 1952, n° 14; 3e année. Strasbourg: Société européenne d'éditions et de publications. "Le Plan Schuman et les conservateurs", auteur: Hollis, Christopher, p. 33-38.

**Copyright:** (c) Notre Europe / Société européenne d'édition et de publications

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/christopher\\_hollis\\_le\\_plan\\_schuman\\_et\\_les\\_conservateurs-fr-cf2b0c4d-dea8-4905-82e0-e1ecbd51f1fd.html](http://www.cvce.eu/obj/christopher_hollis_le_plan_schuman_et_les_conservateurs-fr-cf2b0c4d-dea8-4905-82e0-e1ecbd51f1fd.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## Le Plan Schuman et les conservateurs

par Christopher Hollis

*Membre conservateur de la Chambre des Communes*

*Représentant britannique à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe en 1951*

Quand, au cours de l'été 1950, le gouvernement français invita la Grande-Bretagne pour la première fois à prendre part aux délibérations relatives à l'établissement d'une autorité supra-nationale pour le charbon et l'acier, le gouvernement travailliste anglais refusa cette invitation. Il motiva ce refus en laissant entendre qu'il ne pouvait être question pour la Grande-Bretagne de se soumettre aux décisions d'une autorité supra-nationale et que, par conséquent, il serait déloyal de la part du gouvernement britannique de participer à des entretiens dont le but explicite était la création d'une semblable autorité.

L'attitude des Conservateurs fut moins intransigente. Au cours du débat qui eut lieu à la Chambre des Communes le 26 juin 1950, ils firent ressortir que les objectifs du Plan Schuman étaient politiques autant qu'économiques. M. Schuman s'était fait l'avocat de la mise en commun des ressources de l'Allemagne et de la France en la présentant comme une étape sur la voie de l'élimination de l'antagonisme séculaire entre ces deux peuples. Cette initiative française pour donner aux relations franco-allemandes une base entièrement nouvelle, est, ainsi que s'est exprimé M. Eden, essentiellement une « initiative de paix ».

Quant à M. Churchill, il regrettait la forme que le gouvernement français avait donné à sa proposition. Il déplorait que l'on eût posé la stipulation d'une autorité supra-nationale comme condition préliminaire à toute discussion. Toutefois, étant donné l'importance de ce qu'il appelait une affirmation de principe d'une politique orientée vers la mise en commun des industries lourdes européennes, il estima que ce fut une « erreur tragique du gouvernement travailliste » d'avoir répondu négativement à l'invitation de M. Schuman et de ne pas s'être associé à une initiative susceptible de mettre fin aux querelles séculaires entre la France et l'Allemagne.

M. Schuman avait, il faut le reconnaître, recommandé son plan comme représentant le « premier pas vers une fédération européenne ». Il est hors de doute que cette phrase causa pas mal d'embarras aux Britanniques qui n'avaient cessé, en maintes occasions, de proclamer hautement qu'il ne leur était pas possible d'entrer dans une telle fédération. « Je ne pourrais pas m'imaginer », ainsi s'exprimait M. Churchill, « ni maintenant, ni dans quelque période à venir, que la Grande-Bretagne devînt simple membre d'une union fédérale limitée à l'Europe ». Par contre, nous devrions par tous les moyens possibles soutenir et encourager les efforts en vue de l'unification de l'Europe.

M. Eden observa que la proposition française aurait peut-être pu être formulée en des termes plus heureux, mais le projet étant ce qu'il était, il fallait se poser la question si les raisons d'un rejet de ce projet étaient suffisamment pertinentes pour justifier le coup sévère qui était ainsi porté à l'idée de la coopération européenne. M. Eden laissa entendre que selon lui elles ne l'étaient pas. Quelqu'ambigus que pussent être les termes de la proposition de M. Schuman, le gouvernement britannique n'aurait sacrifié aucun principe à l'avance en acceptant de prendre part aux conversations. En effet, le document N° 10 du Livre blanc, relatif aux entretiens franco-anglais consécutifs à l'invitation du gouvernement français, contient l'assurance de ce dernier en termes explicites que les Etats participants ne s'engageraient qu'au moment de la signature du traité et de sa ratification par les Parlements respectifs.

Il sera difficile aux socialistes de faire croire que leurs objections étaient dirigées contre les autorités supra-nationales comme telles, car déjà à l'occasion de leur assemblée de Scarborough ils avaient donné leur accord de principe à de telles autorités dans une Europe socialiste. Leur opposition à une participation britannique au Plan Schuman était donc uniquement motivée par des considérations idéologiques. Dans ces conditions, les Conservateurs avaient de bonnes raisons de prendre le contre-pied de l'attitude travailliste et M. Eden se faisait l'interprète de l'opinion qui prévalait au sein de son parti en déclarant que « le plus grand danger était de voir se développer les relations franco-allemandes indépendamment de toute participation anglaise. » Au nom des partis libéral et conservateur, M. Churchill déclara que « la souveraineté nationale n'est pas inaliénable et que son abandon partiel est justifié si le salut des hommes de tous les pays pouvait être assuré de la sorte ».

L'objection que l'on élève le plus fréquemment contre une participation britannique au Plan Schuman ne paraît guère fondée. Elle repose sur la crainte que dans le cas d'une surproduction les mines et les fonderies britanniques pourraient être fermées par simple décret d'une autorité supra-nationale. A cela il faut répondre que, tout d'abord, il apparaît comme tout à fait improbable qu'à une période future prévisible la production européenne de charbon et de fer puisse devenir excédentaire. Le problème pour nous sera certainement de produire suffisamment pour satisfaire nos besoins, et d'accroître la production par tous les moyens à notre disposition.

D'autre part, même dans le cas d'une surproduction mondiale, il serait tout à fait erroné de croire que l'industrie britannique se trouverait dans une situation défavorable précisément parce qu'elle serait intégrée dans le Plan Schuman. Tout au contraire, une faible demande sur le marché mondial profiterait à n'en pas douter aux producteurs les moins chers et c'est la concurrence de ces derniers qui constituerait pour la Grande-Bretagne la menace la plus grave, comme cela fut le cas déjà dans la période entre les deux guerres. Les chances de sauvegarder à un degré raisonnable notre production industrielle seraient bien supérieures sous une autorité supra-nationale éclairée, dans laquelle la Grande-Bretagne comme plus important producteur, occuperait une place prépondérante.

Les problèmes qui se rattachent à la question des autorités supra-nationales ne peuvent être résolus à priori. Chaque proposition particulière doit être étudiée isolément. En ce qui concerne la production agricole, par exemple, englobant des millions de paysans indépendants disséminés sur tout le Continent, la planification supra-nationale serait sans doute prématurée, étant donné que même à l'échelle nationale elle n'a pas donné jusqu'ici des résultats très satisfaisants. Par contre, pour ce qui est de la métallurgie, les centres de production sont par leur nature même peu nombreux. Pendant de longues années, ces centres ont eu des liens particuliers entre eux par-dessus les frontières nationales, pour la coordination de la production et des prix. On peut difficilement se représenter une industrie qui soit davantage prédestinée de par sa nature même à un contrôle supra-national que la métallurgie. Du reste, si le Gouvernement britannique avait pris ses dispositions pour prendre part aux conversations, il aurait eu la possibilité de faire inclure dans le Traité des garanties contre toute mesure pouvant porter préjudice aux intérêts britanniques.

Devant l'abstention britannique, les conversations se déroulèrent donc entre la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie. Quand les Conservateurs arrivèrent au pouvoir, ces six puissances avaient déjà élaboré un projet de constitution d'une autorité supra-nationale, qui ne demandait plus qu'à être ratifié par les parlements des pays négociateurs. Dans ces conditions que pouvait faire le nouveau gouvernement ? Si le meilleur accueil avait été fait à la participation du gouvernement britannique dès le premier jour, il était clair que celui-ci ne pouvait demander aux autres gouvernements, à ce stade avancé, de mettre leur projet de constitution en veilleuse et d'en élaborer un autre, entièrement nouveau, dans lequel la Grande-Bretagne tiendrait sa place. Tout ce qu'il lui était possible de faire était donc de réaffirmer la déclaration faite à Washington en septembre 1951 par les Ministres des Affaires Etrangères de Grande-Bretagne, de France et des Etats-Unis, à un moment où le gouvernement socialiste était encore au pouvoir. « Les trois ministres », pouvait-on lire dans cette déclaration, « reconnaissent que l'initiative du gouvernement français en vue de l'instauration d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier et d'une Communauté de Défense, représente une étape importante vers la réalisation de l'unité européenne. Ils saluent dans le Plan Schuman un moyen propre à consolider la situation économique de l'Europe occidentale et envisagent avec plaisir la perspective de le voir réalisé ».

Cependant, il faut reconnaître en toute franchise, que la coopération britannique avec l'Europe ne s'est pas, jusqu'ici, manifestée dans des proportions telles que l'opinion publique européenne en soit grandement encouragée. Il importait donc que le gouvernement britannique précisât sa position par rapport au Plan Schuman dans une forme plus concrète. C'est ce qu'il fit en un certain sens quand devant l'Assemblée Consultative, Sir David Maxwell Fyfe déclara en novembre dernier que « au cas où le Plan Schuman serait ratifié, le gouvernement de Sa Majesté constituerait une délégation permanente ayant pour fonction d'entrer en relation et de négocier avec la Haute Autorité ». Mais dans ce même discours Sir Maxwell Fyfe laissait entendre qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant l'Armée Européenne et que toutes propositions seraient examinées soigneusement. Le même soir la nouvelle arrivait de Rome que la Grande-

Bretagne ne se joindrait pas à l'Armée européenne. Il apparaissait clairement qu'il n'y avait pas une ligne de conduite commune au sein du Cabinet britannique.

Néanmoins, la déclaration de M. Eden devant le Comité des Ministres à Paris, le 20 mars 1952, a contribué à clarifier la situation. Voici ce qu'a dit textuellement le Ministre des Affaires étrangères britannique : « L'idée de l'unité européenne commence à prendre corps... sous la forme d'autorités spécialisées. Je pense naturellement à la communauté du charbon et de l'acier et à la Communauté de Défense. Le gouvernement de Sa Majesté a fait comprendre clairement qu'il était déterminé à s'associer le plus étroitement possible à ces organismes européens à tous les stades de leur développement aussi bien politique que militaire. La plus grande erreur que l'on pourrait commettre serait de laisser s'instituer une sorte de concurrence entre le Conseil de l'Europe et les Communautés en cours de formation ou devant être instaurées par la suite. Le Conseil de l'Europe ne remplirait-il pas un rôle plus utile, plein de promesses, s'il procédait à certaines réformes de structure dans le but de coordonner les institutions du Plan Schuman, de la Communauté de Défense et toutes organisations analogues dont on envisage la création. Par conséquent, il faudra étudier quelle sorte de relations pourront être établies entre les institutions ne groupant qu'une partie des membres du Conseil de l'Europe et les organes de ce Conseil, groupant les membres dans leur totalité ».

Voilà, pour l'instant, la position britannique définie dans ses lignes essentielles. Sans doute, les observateurs politiques, aussi bien en Grande-Bretagne que sur le continent, se demandent comment il faut l'interpréter exactement. Pour ce qui est du Plan Schuman, il faut en déduire à peu près ceci : la Grande-Bretagne n'est pas en mesure de se soumettre à l'autorité supra-nationale du Plan Schuman. Cependant, elle souhaite que les six puissances contractantes puissent vaincre tous les obstacles et former entre elles la Communauté du Charbon et de l'Acier. Dès qu'elle sera constituée, le gouvernement britannique désignera une délégation permanente auprès du siège de la Haute Autorité. La délégation sera en pourparlers continuels avec cette dernière, dans le but de décider avec elle de l'allocation de matières premières, du volume de production et des prix. La position britannique se distingue de celle des six puissances uniquement par le fait, que la Grande-Bretagne ne sera pas soumise à l'obligation préalable d'accepter les décisions de l'autorité supra-nationale. Chaque traité particulier sera négocié entre la Haute-Autorité et le gouvernement britannique par l'intermédiaire de la délégation.

Si telle est la politique adoptée par le gouvernement conservateur, on pourra dire qu'elle représente à peu près le maximum de ce qu'il était possible de tirer d'une situation véritablement difficile. Mais il est de la plus haute importance que nous constatons qu'elle signifie ceci à tout le moins. Si le rôle de la délégation permanente devait se révéler comme n'étant que le rôle d'un observateur courtois, ce serait une véritable tragédie.